


Étaient présents :

Alain GARANX – Vice Président de Labenne Un Océan
Stéphane MOREAU – Membre de Daxatou
Caroline LACAZE – Membre de Daxatou
Martine DARRIAU – Présidente de Daxatou
Martine LEBEL – Permanente des Forces Vives du Marsan
Pascal SOULAS – Permanent des Forces Vives du Marsan
Christian LACROIX – Co-Président des Forces Vives du Marsan
Martine MAROT – Membre de Cap Eco Parentis
Myriam TUQUOI – Présidente de l'association des Commerçants de Habas
Claude WABLE – Présidente de Différence Hossegor
Michel CASSEN – Président de l'ACA de Pontonx
Aurore TRANCHAND – Présidente de l'AC Biscarrosse Ville
Bruno LALOYE – Elu CCI des Landes
Evelyne VIGNEAU – Elue CCI des Landes
Joël CHASTENET – Elu CCI des Landes
Bernard DUFAU – Vice-Président de la CCI des Landes
Pascal DUSSIN – Chambre de commerce et d'industrie des Landes
Davina MOLINES – Chambre de commerce et d'industrie des Landes
Jean SOUBLIN – Chambre de commerce et d'industrie des Landes

Bernard DUFAU remercie les membres d'associations ainsi que les élus commerce de la CCI présents à l'occasion de ce 41^e Club Commerce. Il donne tout d'abord des nouvelles de la tournée du café commerce : au 2^e trimestre les villes de Dax, Biscarrosse et Hossegor ont été visitées. Il s'agit d'une initiative sympathique et conviviale qui a pour objectif d'être au contact sur le terrain et d'aller à la rencontre des chefs d'entreprises du territoire le temps d'une journée, afin de renforcer la proximité avec les entreprises et mieux répondre à leurs besoins par des actions. La CCI convie en effet en tout début de matinée les commerçants, restaurateurs, prestataires de service à partager un café dans un bar du centre ville. Ce moment privilégié et convivial permet d'aborder le tissu économique et la conjoncture commerciale de leur ville. Ensuite, les collaborateurs de la CCI vont durant la journée rendre visite aux chefs d'entreprise pour échanger et recueillir leurs attentes et préoccupations tout en présentant les services proposés par la CCI. Bernard DUFAU témoigne de sa présence lors de la journée à Biscarrosse et de ses rencontres avec les commerçants locaux.

Le baromètre des unions commerciales est présenté avec les refontes ou re création d'associations de commerçants et malheureusement aussi les extinctions ou mises en sommeil de certaines qui reflètent aussi la santé commerciale de nos villes landaises.

 **POINT 1 - Les demandes d'aide financière des Unions Commerciales pour le 2e et 3e et trimestre 2017,**
Elles sont finalement au nombre de 5. Après avoir été présentées par leurs membres, seules 4 demandes d'aides financières sont proposées en l'état à l'Assemblée Générale de la CCI qui se réunira le lundi 26 juin prochain puisque les représentants de Soustons Plage étaient absents.

 **POINT 2 - Les différents projets commerciaux examinés en CDAC depuis mars 2017,**

Depuis le dernier club commerce, un dossier a été instruit et un autre a été déposé. La CNAC s'est prononcée favorablement pour le Super U d'Angresse. Vous trouverez les détails de ces demandes dans le déroulé. Le projet Allées Shopping dont on a eu quelques nouvelles récentes dans la presse a été évoqué avec notamment la projection d'un film promotionnel.

POINT 3 - Les nouvelles instructions sur la législation en matière d'aménagement commercial,

Ce sujet avait déjà été évoqué lors du dernier club, c'était l'une des 4 mesures immédiates pour accompagner les démarches de revitalisation commerciale souhaitée par Mme PINVILLE.

Une circulaire a donc été envoyée aux préfets le 3 mai dernier « pour les inviter à la plus grande vigilance sur le fonctionnement des CDAC et leur rappeler les enjeux liés à l'équilibre du commerce ». En effet, sur la période 2010-2015, près de 90% des dossiers soumis aux CDAC ont été autorisés, 25% des décisions et avis des CDAC ont fait l'objet d'un recours devant la CNAC. En 2016, la CNAC a refusé 60 % des surfaces de vente sur lesquelles elle a eu à statuer. Ce bilan montre que les CDAC ne remplissent pas toujours pleinement leur mission.

L'ancien gouvernement a notamment rappelé plusieurs éléments essentiels à la bonne mise en œuvre de la législation relative à l'aménagement commercial. La première partie de ce document leur rappelle leur pouvoir d'intervention aux différentes étapes de la procédure de l'autorisation commerciale. La seconde partie incite les CDAC à améliorer le contrôle des dossiers déposés et les relations avec la CNAC notamment pour les projets de plus de 20 000 m² de surface de vente. Cette circulaire est jointe au dossier.

POINT 4 - Le contenu du rapport de la commission de concertation du commerce,

La commission de concertation du commerce a remis le 6 avril dernier son premier rapport d'activité à Martine PINVILLE par son premier vice-président, M. William KOEBERLE.

Installée en avril 2016, la « 3C » réunit des représentants des entreprises, de leurs salariés, des institutions concourant aux politiques publiques, et des personnalités qualifiées. Elle conseille les pouvoirs publics sur la situation des commerces en France et leur contribution au développement de l'économie et de l'emploi. Quatre sections thématiques ont été créées en son sein pour répondre aux enjeux majeurs suivants : les mutations du commerce et nouveaux usages clients ; l'emploi, la formation et la valorisation des métiers ; la responsabilité sociétale des entreprises et la revitalisation commerciale des centres villes.

Pour cette première année, les travaux conduits dans ces sections thématiques ont permis de dégager des axes de réflexion et des pistes d'actions qui s'attachent notamment à :

- diffuser l'information sur les enjeux et les outils du numérique et identifier les freins psychologiques, sociaux, réglementaires et fiscaux aux mutations des commerçants, en portant une attention particulière à la situation des TPE et PME ;
- valoriser les métiers du commerce, promouvoir la formation en alternance ainsi qu'anticiper et accompagner les mutations des métiers de la vente dans le secteur du commerce ;
- encourager le développement de la responsabilité sociétale dans les entreprises, y compris dans les TPE et PME, en recensant et valorisant les initiatives prises par le secteur du commerce dans ce domaine et établir un mode opératoire pour la reconnaissance des labels du commerce équitable par la 3C ;
- améliorer la coordination des acteurs du centre-ville (élus, commerçants, réseaux consulaires), et se doter d'un outil d'observation ad hoc réunissant les données nécessaires au suivi et à la prévention de la vacance commerciale.

« Ce rapport d'activité fait ressortir des premiers axes de travail substantiels, en prise avec les évolutions profondes que traversent les entreprises du commerce. Il démontre ainsi la qualité du dialogue qui s'est noué entre les différentes parties prenantes de la 3C et toute la raison d'être de cette instance partenariale. Il est essentiel que ces travaux s'inscrivent dans la durée afin d'éclairer les pouvoirs publics sur les mesures à prendre pour répondre aux grands enjeux que nous avons conjointement définis avec les professionnels » a déclaré Martine PINVILLE lors de la remise du rapport.

Le rapport d'une centaine de pages vous est joint.

POINT 5 – - Les nouvelles modalités d'intervention du FISAC,

L'édition 2017 (financée sur les dotations 2018) de l'appel à projet du FISAC vient d'être publiée par la DGE.

Les priorités géographiques sont confirmées. Celle se rapportant aux centralités commerciales dégradées est renforcée et bénéficie d'une enveloppe d'un million d'€.

Les zones géographiques privilégiées demeurent les communes classées en zones de revitalisation rurale, les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les centralités commerciales dégradées connaissant un fort taux de vacances.

Au sein de la dotation pour les opérations collectives une enveloppe d'un million d'€ est réservée aux opérations situées dans des centralités commerciales dégradées pour lesquelles trois nouveaux critères ont été définis pour l'évaluation des candidatures : l'existence de stratégies globales de développement urbain ; de partenariats publics/privés ; de management de centre-ville.

Les priorités thématiques sont maintenues en faisant explicitement référence aux technologies numériques.

Le règlement de l'appel à projets 2017 reste articulé autour de quatre priorités thématiques :

Pour les opérations collectives :

- modernisation, diversification, accessibilité physique et numérique ainsi que sécurisation des entreprises de proximité existantes ;
- création et modernisation des halles et des marchés couverts, ainsi que des marchés de plein air, tant au niveau des infrastructures matérielles que digitales.

Pour les opérations individuelles en milieu rural :

- - création, modernisation, diversification, accessibilité physique et numérique ainsi que sécurisation des commerces multiservices et du dernier commerce du secteur d'activité concerné ;
- - création, modernisation, diversification, accessibilité physique et numérique ainsi que sécurisation des stations-services (notamment en cas de risque imminent de pollution, par exemple cuves percées), qui assurent le maillage du territoire et dont la gestion est assurée par un exploitant indépendant ou par une commune.

Par ailleurs, parmi les dépenses éligibles figurent explicitement :

- - les outils numériques des entreprises qui permettent le développement d'une offre de vente de service et de produits en ligne et la communication ;

- les outils numériques des associations de commerçants qui contribuent à rapprocher l'ensemble des commerçants entre eux et à l'égard de leur clientèle ;
- l'accompagnement de l'adaptation des commerces aux nouveaux comportements des consommateurs et aux opportunités du e-commerce ;
- l'accompagnement des commerçants et artisans pour les aider à définir leur besoin en matière d'usages numériques.

Enfin, l'utilisation des technologies numériques constitue un des critères d'évaluation des candidatures.

La procédure administrative est maintenue en l'état et un nouveau calendrier est fixé comme suit : les dossiers de candidature portant sur les opérations individuelles devront être déposés à la DIRECCTE au plus tard le 27 octobre 2017, qui les transmettra au fil de l'eau à la DGE avant le 27 novembre 2017. Pour les opérations collectives les dates sont fixées respectivement au 29 janvier 2018 et au 30 mars 2018.

Cet appel à projet vous est joint, Bernard DUFAU précise que la CCI peut accompagner les unions commerciales et les collectivités territoriales dans cette démarche.

POINT 6 – la 7e édition des Trophées des Commerçants et Artisans Landais,

Bernard DUFAU a présenté cette manifestation qui a pour objectif de valoriser le commerce landais de centre ville et de centre bourg. Les différentes catégories sont détaillées afin que les unions commerciales puissent faire remonter des candidats potentiels.

Pour rappel, pour la catégorie des unions commerciales, il avait été convenu que si une union commerciale souhaitait venir défendre son opération commerciale devant le jury elle pourra le faire sinon ce sera la CCI qui le fera.

Les nouveautés en 2017 pour cette 7^e édition résideront dans le changement de lieu avec l'Arena du Vieux Port mais aussi nous récompenserons les commerçants et unions commerciales présents lors de la soirée avec des lots Résasol et une demie page de publicité Sud-Ouest sera à gagner pour une union commerciale représentée à la soirée par au moins 5 chefs d'entreprises.

POINT 7 - le jeu "Mystère dans ma ville " des commerçants de Limoges,

Toujours dans l'idée de mieux professionnaliser les unions commerciales et de leur donner des idées d'animations, nous avons relevé l'initiative des commerçants de Limoges qui à travers un jeu sur smartphone qui a permis à leur clientèle de se réapproprier leur ville sur 3 périodes différentes de l'année.

Ce type de jeu pourrait être mis en place dans certaines de nos villes landaises, la CCI va donc faire plancher les membres de son Club TIC pour créer ce même type d'application.

POINT 8 - les questions diverses.

- Accessibilité des commerces : Davina MOLINES annonce que la DDTM continue encore d'accepter les dossiers jusqu'à la fin de l'année, les unions commerciales peuvent donc informer leurs membres que la CCI peut toujours les accompagner dans ces démarches. Un nouvel arrêté paru au JO en 22 avril 2017 qui fixe le contenu, les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité, une nouveauté que le commerçant doit désormais détenir au sein de son commerce.

Christian LACROIX des Forces Vives du Marsan demande à ce que la CCI communique aux commerçants des informations sur l'affichage obligatoire en boutique. C'est chose faite, vous trouverez ce document en pièce jointe.

- Les formations Vitrines : Jean SOUBLIN rappelle qu'elles sont proposées collectivement aux membres des unions commerciales par le service commerce notamment pour les fêtes de fin d'année autour d'un objet ou d'un thème commun.
- L'agenda commerce pour le deuxième semestre 2017 est annoncé.

Deux questions diverses sont rajoutées à l'ordre du jour :

- Alain GARANX, pour l'association Labenne un Océan nous fait part des difficultés qu'il a pour négocier la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure avec sa municipalité et demande si la CCI pourrait être présente à la prochaine rencontre commerçants / mairie sur ce sujet. Bernard DUFAU lui répond bien entendu favorablement.
- Un point sur les logiciels de caisse est fait, une fiche réglementaire sur ce sujet réalisé par CCI France pour sensibiliser les commerçants sera bientôt mise à votre disposition.

L'ordre du jour étant épuisé, Bernard DUFAU entame un débat autour des propositions pour développer les centres villes et les centres-bourgs et de l'avenir des soldes. Chaque participant a pu s'exprimer et des idées et lignes directrices ont été émises. Elles pourront servir dans d'éventuelles consultations par le biais de CCI France présidée par Pierre GOGUET, ancien président de la CCI de Bordeaux.

A 12 h 30, Bernard DUFAU a convié les participants à poursuivre les échanges autour du buffet déjeunatoire.

Le prochain Club Commerce aura lieu le lundi 13 ou 20 novembre 2017 à Mont de Marsan.